

les Parcours

RÈGLEMENT

Dans le cadre du festival photographique **PHOT'AIX 2018** qui aura lieu en 2018, l'association Fontaine Obscure organise dans divers lieux de la ville d'Aix en Provence des expositions photographiques qui ont pris le nom de « **PARCOURS** » car elles sont organisées comme des parcours à travers la ville, elles s'accompagnent également de visites commentées. Les "Parcours" sont prévus du 4 octobre au 10 novembre 2018.

Article 1 : Conditions de participation

«Les Parcours» sont ouverts à tous les photographes sans conditions. La participation est gratuite.

Article 2 : Thèmes

Les candidats peuvent proposer des séries de photos sur l'un des thèmes suivants :

“Les voyages immobiles”, “L'amour” et “Vanités”

Il est possible d'envoyer un dossier dans chacune des catégories mais un seul sera retenu, à l'appréciation du jury.

Article 3 : Modalités de participation

Les candidats sélectionnés doivent avoir envoyé, lors de l'envoi de leur dossier de candidature un dossier contenant :

- la fiche de renseignements sur l'auteur dûment remplie
- une série cohérente de 10 à 15 photographies représentatives de l'exposition proposée et exprimant un vrai regard d'auteur
- une note d'intention sur le projet proposé
- une brève présentation de l'auteur
- les caractéristiques techniques des tirages d'exposition (formats, supports)
- les fichiers des photos doivent être au format jpeg, 72 dpi, 1900 pixels pour le plus grand côté. Chaque dossier ne devra pas excéder les 20 Mo.
- Le règlement à signer à télécharger ici : [Lien du règlement](#)
- 1 photo HD recadrée au format carré pour la communication (en cas de sélection)
- 5 photos HD pour le diaporama de la soirée de lancement (en cas de sélection)

**IMPORTANT !!! Aucun dossier papier ni CD ou DVD ne sera accepté.
Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Article 4 : Sélection

Le comité de sélection est constitué de photographes membres de la Fontaine Obscure. Ses décisions sont sans appel. **Les candidats seront informés de leur sélection ou non sélection au plus tard fin mai 2018.**

Article 5 : Expositions

Les expositions ont pour cadre différents lieux de la ville d'Aix en Provence. L'affectation des photographes aux lieux est faite par le comité de sélection en liaison avec les responsables de ces lieux.

NB : dans quelques rares lieux, la durée d'exposition peut être inférieure à celle du festival, les photographes sélectionnés en seront avertis.

IMPORTANT : Les photographes sélectionnés s'engageront à prendre à leur charge les tirages et supports de photos, leur transport ainsi que l'accrochage et le décrochage de celles-ci en liaison avec les responsables des lieux d'exposition, en signant une convention avec la Fontaine Obscure. De plus, la présence des photographes est souhaitée lors des parcours commentés. Les photographes doivent obligatoirement venir accrocher et décrocher leurs expositions, les photos non récupérées ne seront pas renvoyées aux photographes.

Article 6 : Prix Fontaine Obscure

A l'issue du festival, les équipes des parcours et de la Fontaine Obscure désigneront un lauréat parmi les photographes de la sélection 2018.

Le lauréat se verra offrir l'opportunité d'exposer à la galerie Fontaine Obscure pendant un mois lors du festival Phot'Aix 201, c'est à dire l'année suivante.

Article 7 : Autorisations

Les photographes sélectionnés autorisent la Fontaine Obscure à utiliser et reproduire partiellement ou totalement leurs œuvres, à titre promotionnel sur les supports et dans les média de communication.

Article 8 : Responsabilités

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, la Fontaine Obscure se réserve le droit d'écourter ou d'annuler ce festival ainsi que le prix Fontaine obscure et ne serait être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice subi par les photographes.

Article 9 : Application du règlement

La participation à la sélection implique de la part des candidats l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du festival.

Fait le :

Signature :



24 av Henri Poncet 13090 Aix en Provence
Tel. +33 442 278 241
contact@fontaineobscure.com
www.fontaineobscure.com

Association N° 131000597 régie par la loi du 1er juillet 1901 à but non lucratif déclarée à la sous préfecture d'Aix en Provence